

UNIVERSITÉ DE NANCY

---

SÉANCE DE RENTRÉE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

12 NOVEMBRE 1903



UNIVERSITÉ DE NANCY

---

SÉANCE DE RENTRÉE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

12 NOVEMBRE 1903

---

NANCY

IMPRIMERIE DE L'EST, 51, RUE SAINT-DIZIER

—  
1903



---

---

# RAPPORT

SUR LA

SITUATION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY  
PENDANT L'ANNÉE 1902-1903

PRÉSENTÉ PAR

**M. AUERBACH**, professeur à la Faculté des Lettres

---

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'année scolaire qui vient de finir sera signalée dans l'histoire de l'Université de Nancy par quelques innovations heureuses. Cette formule aurait pu être de style, de longue date déjà, en tête de cette revue chronique de nos efforts et de nos travaux. Sans rien sacrifier des traditions de la haute culture classique, notre Université a su élargir et assouplir ses cadres, et adapter ses programmes aux nécessités et aux conceptions contemporaines. C'est fidèle à cette double tendance qu'elle a, au cours de ces derniers mois, inauguré un *Institut d'archéologie* d'une part, et, de l'autre, organisé une *Section d'études coloniales* et un *Enseignement destiné aux étrangers*. Ces créations relèvent de l'Université tout entière, qui les dote en partie sur son budget ; mais elles doivent aussi rayonner en dehors de l'Université, et — c'est là leur marque propre — servir de trait d'union avec les grandes

Écoles régionales, et, s'il se peut, avec les Universités étrangères.

### I. — SECTION DES ÉTUDES COLONIALES.

La capitale de la Lorraine, province terrienne, placée au seuil de l'Europe centrale, est-elle un lieu propice aux études coloniales ? Marseille et Bordeaux ne semblent-ils pas mieux désignés par le privilège de leur situation géographique ? A vrai dire, les intérêts coloniaux ne se confinent pas dans les ports. Entre nos possessions d'outre-mer et les filatures des Vosges ou les usines métallurgiques de Meurthe-et-Moselle (pour n'invoquer que des exemples proches de nous), un courant d'affaires s'est établi. Le service forestier, dont le rôle grandit de jour en jour, recrutera son personnel le plus expérimenté à l'École de Nancy. A ces divers titres, notre ville est un centre d'information et de propagande. C'est ainsi, du reste, qu'en ont jugé les meilleurs juges en la matière, les gouvernements coloniaux eux-mêmes, celui de l'Indo-Chine d'abord, celui de Madagascar plus récemment.

Un des derniers actes de M. P. Doumer a été l'octroi d'une subvention annuelle de 8,000 francs à l'Université de Nancy ; par cette mesure, il a cru bien mériter du jeune État d'Extrême-Orient, dont il a consolidé la fortune. M. le général Galliéni, non moins soucieux du développement de son œuvre, a inscrit notre Université pour un crédit de 1,500 francs au budget de Madagascar. Nous les remercions cordialement l'un et l'autre, moins encore de leur libéralité que de leur confiance. Nous voudrions qu'à leur tour l'Indo-Chine et Madagascar eussent à nous remercier. Elles n'ont pas fait un placement à fonds perdus.

En effet, l'enseignement colonial a rencontré ici, dès ses débuts, un succès qui, pour un peu, a été une surprise (1). Le succès est dû, pour une grande part, d'abord à l'activité et à l'ingénieuse persévérance de M. E. Gain, et aussi à la pensée maîtresse qui a dirigé la tentative. Cette pensée a été d'associer, dans une coopération qui n'attente en rien à leur indépendance respective, les disciplines spéciales ou techniques représentées et dans l'Université et dans deux grandes Écoles régionales, l'École des Eaux et Forêts et l'École supérieure de Commerce. Il n'a pas été difficile de grouper maîtres et étudiants, tant les bonnes volontés se sont offertes ; mais ça été un véritable tour de force diplomatique que d'emporter le concours de plusieurs Ministères étrangers — pour ne pas dire plus — les uns aux autres. L'Instruction publique, les Colonies, le Commerce, l'Agriculture se sont accordés pour reconnaître et consacrer officiellement l'enseignement colonial, accord rare dans les annales de l'administration française.

Ainsi cet organisme nouveau incorpore ou, pour mieux dire, solidarise trois grands établissements : l'Université, l'École forestière, l'École de commerce. Les plans d'études ont été combinés de façon à unifier l'éducation de l'étudiant colonial ; un diplôme a été institué, avec des rubriques diverses, de manière à

---

(1) La *Section d'études coloniales* comprenait : 1<sup>o</sup> *Forêts coloniales*, 22 étudiants (6 immatriculés, 14 forestiers de l'État, 2 forestiers libres) ; 2<sup>o</sup> *Sciences commerciales*, 17 (immatriculés) ; 3<sup>o</sup> *Sciences agronomiques*, 8 (immatriculés). Ajoutez 3 étudiants coloniaux (immatriculés) ne suivant que certains cours agronomiques ; 60 auditeurs réguliers et de 60 à 300 auditeurs irréguliers (conférences coloniales bi-hebdomadaires). D'autre part, les étudiants agronomes et auditeurs réguliers de l'enseignement agronomique ont été au nombre de 16 étudiants immatriculés, 2 auditeurs réguliers, 20 auditeurs libres.

tenter toutes les vocations ; six candidats l'ont brigué dès cette année même, quatre l'ont obtenu.

La section des études coloniales a donc, du premier coup, affirmé sa personnalité ; elle a la claire conscience des intérêts à desservir. On pourrait lui reprocher, comme du reste aux institutions similaires de Paris, Bordeaux, Marseille, de ne distribuer qu'une instruction théorique et de retenir trop longtemps ses pupilles sur les bancs de l'école. La réfutation n'est pas malaisée : on ne se lance pas dans la carrière coloniale sans préparation ; si l'expérience est nécessaire, l'empirisme est funeste, et le capital-énergie et le capital-argent doublent de valeur quand s'y ajoute le capital-savoir. Ce que nous dispensons ici, ce n'est pas une érudition stérile, mais des notions pratiques et jusqu'à des leçons de choses : car, dans notre embryon de Musée colonial, qui renferme déjà quelques 6 ou 700 échantillons, les jeunes gens se familiarisent avec les produits qu'ils auront à manipuler plus tard, et ils prennent ainsi un avant-goût d'exotisme.

Outre sa tâche didactique, la section des études coloniales a pour mission d'éclairer l'opinion sur des questions livrées aux controverses douteuses de la politique, de la renseigner avec une probité scientifique, d'exercer ainsi sur l'esprit public cette action dont les Universités se sont trop peu souciées jusqu'à ce jour et par où elles légitiment leur rôle social.

## II. — COURS SPÉCIAUX POUR LES ÉTRANGERS

C'est en quelque sorte aussi un essai de colonisation, que l'enseignement distribué aux étrangers : c'est la diffusion au dehors de la pensée française. Nous ne prétendons pas ici à un brevet d'invention, puisque



l'initiative de ce genre de cours a été prise ailleurs. A Nancy même, l'Alliance française avait su attirer une clientèle satisfaite de recevoir les rudiments d'une instruction française. En s'absorbant dans l'Université, l'œuvre de l'Alliance s'est amplifiée et singulièrement vivifiée. Car, sous les auspices de la Faculté des Lettres, un corps d'enseignement a été constitué, comprenant des cours proprement dits et des conférences dont le dispositif a été approuvé par le Conseil de l'Université (1).

Un coup d'œil jeté sur l'affiche montre que le but est d'initier les étrangers, non seulement à la langue — c'est l'objet des cours complémentaires, — mais à la littérature, à l'histoire, aux institutions, à l'art, en un mot à la culture française. Le succès a répondu à l'effort : 137 auditeurs et auditrices nous sont venus du dehors, de l'Allemagne surtout; sur le nombre, 37 ont demandé l'immatriculation; c'est pour le début une statistique des plus honorables. Résultat non moins remarquable : financièrement, l'institution se suffit (2). Voilà des chiffres éloquents. En parcourant la colonne des dépenses, l'on ne découvre aucune men-

---

1. Les Cours étaient au nombre de 9, ainsi répartis : 1° *Cours élémentaire de français* (8 h. par semaine, et jusqu'à 12 h. en juillet et août); 2° *Grammaire* (1 h.); 3° *Littérature française* (1 h.); 4° *Diction* (1 h.); 5° *Conversation sur des sujets préparés* (1 h.); 6° *Histoire de France* (1 h.); 7° *Géographie* (1 h.); 8° *Traduction pour les Allemands* (1 h.); 9° *Traduction pour les Anglais* (1 h.). — Les *Conférences*, sur le droit usuel, les institutions, l'art, le commerce, l'industrie en France, ont été au nombre de 4 par semaine au moins.

(2) *Recettes*, au 30 septembre 1903 : 7,150 fr. (dont 780 fr., droits d'inscriptions et d'examen; 500 fr., subvention de l'Université; 500 fr., de l'Alliance française; 5,370 fr., redevances perçues par le Comité d'organisation. — *Dépenses*, 4,472 fr. (dont 3,820 fr., pour l'enseignement; 316 fr., pour encaisseurs, appariteurs, etc.; 336 fr., pour les imprimés et correspondance. — Reste un encaisse de 2,678 fr.

tion d'indemnité pour le Directeur. En effet, M. Laurent, un des jeunes maîtres de la Faculté des Lettres, a assumé toutes les charges et toutes les responsabilités de cette tâche avec un désintéressement qu'il serait injuste de ne point signaler ; il est l'ouvrier de ce succès, qui vaut à l'Université, outre un bénéfice budgétaire, un bénéfice moral encore plus précieux. Le Conseil, qui avait fait confiance à cette tentative par le vote d'une allocation de 500 fr., en avait compris la portée : l'afflux des étudiants étrangers atteste bien que la France n'est pas déchuë de son rôle d'éducatrice des peuples, et que notre idiome est toujours le véhicule des idées directrices de la civilisation. Cette attraction que Nancy exerce a de quoi flatter l'amour-propre local ; car Nancy n'offre ni le décor pittoresque de Grenoble, ni les séductions de la capitale ; nos hôtes ne sont ni des amateurs ni des alpinistes ; ils viennent ici pour travailler, pour se pénétrer de notre esprit, pour en emporter et en répandre les germes et la vertu ; jeunes gens et jeunes filles, celles-ci avec plus de grâce et de persuasion sans doute, deviennent les meilleurs missionnaires de l'Alliance française.

Déjà, par un juste retour, nos hôtes paient leur dette ; ils nous apportent l'air du dehors, et se font aussi nos instituteurs : la *Société nancéienne pour l'étude des langues étrangères*, créée depuis un an à peine (janvier 1903) compte, sur ses 465 membres, 77 étrangers, dont beaucoup inscrits dans nos diverses Facultés. Est-il besoin de célébrer ce qu'il y a de fécond dans cet apprentissage mutuel, dans cet échange de vocabulaires et d'idées ?

## III. — MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE

Avec le Musée d'archéologie, c'est un rêve longtemps caressé qui prend figure. La Faculté des Lettres, fourmi parcimonieuse, a, durant des années, amassé des économies qu'ont grossies à peine, à titre d'encouragement, des subsides extraordinaires. Mais la ville de Nancy, pour être le berceau d'un *modern-style* et d'un art inédit, n'en a pas moins tenu à honneur de se montrer hospitalière aux chefs-d'œuvre de l'art antique. Son architecte, M. Jasson, a su avec goût leur aménager une demeure digne d'eux, et M. Perdrizet, envoyé à Nancy à l'heure propice par son heureuse étoile et par un choix dont l'Université se félicite grandement, a eu la joie d'y installer un petit peuple de statues, dont les formes blanches s'enlèvent sur la verdure de notre jardinet botanique. Les dieux et les héros y seront encadrés dans un décor d'architectures et d'ornements qui leur est familier; vous en lirez la description et l'inventaire dans le rapport de M. le Doyen de la Faculté des Lettres. Le Musée d'archéologie ne sera pas dédié uniquement au culte gréco-romain; l'antiquité nationale, c'est-à-dire gallo-romaine, y a droit de cité. Mais l'éducation esthétique ne se résume et ne s'achève pas dans la tradition classique. Aussi — peut-être est-ce un vœu téméraire — est-il souhaitable qu'entre notre Musée et l'École des Beaux-Arts on se fréquente et qu'on fraternise; que les apprentis, disons mieux, les étudiants-artistes, viennent apprendre ici par la contemplation des modèles, mieux que par des évocations littéraires, les origines et le développement historique de l'art.

## IV. — BATIMENTS.

Le Musée d'archéologie est le luxe de la Faculté des Lettres : c'en est l'enfant gâté, pour ne pas dire l'enfant prodigue. Quant à la maison-mère, elle se résigne à ses lambris usés, à ses salles exigües et mal éclairées, où l'on respire, selon la métaphore, le parfum de la science, mais beaucoup plus sensiblement, dans la réalité, les effluves pharmaceutiques. L'École de Pharmacie est une voisine par trop communicative ; mais elle aussi soupire après l'indépendance et l'espace, elle aussi a l'ambition de bâtir, à l'exemple de la Faculté de Médecine, qui vient enfin de concentrer tous ses services dans des locaux neufs, et de la Faculté des Sciences, qui jette les fondements d'une malterie, qui surélève d'un étage un pavillon de l'Institut chimique, qui médite l'installation de nouveaux ateliers et laboratoires, et dont on peut dire déjà : *Aestuât infelix*... Au regard de ces sœurs opulentes, les Facultés de Droit et des Lettres, l'École de Pharmacie font figure de parentes pauvres. M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, lors de sa visite, a été péniblement frappé de ce contraste : il nous a consolés, en nous rappelant qu'on avait niché quelques séminaires dans les greniers des Facultés de Lyon, et qu'on avait fait dans des gîtes incommodes de bonne besogne. Hélas ! nous manquons même de greniers !

## V. — BIBLIOTHÈQUE.

Si des maîtres et des étudiants sont à la gêne, les livres du moins — et c'est une compensation — sont confortablement logés. La Bibliothèque universitaire, désormais une et indivisible, est entrée en jouissance de son domaine ; le fonctionnement a été assuré dès

le premier jour, grâce au dévouement du personnel, qui a fait face à ce surcroît de travail. L'achèvement et la coordination du catalogue s'imposaient d'urgence; pour en hâter l'exécution, le Conseil a ouvert les crédits nécessaires. Des expéditionnaires ont établi les fiches des ouvrages de Droit et auront bientôt terminé celles des ouvrages de la Faculté des Sciences, de sorte qu'avant peu chaque volume aura son état civil. Il n'y aura plus d'enfants perdus — ou égarés — dans les laboratoires, instituts ou séminaires, qui, d'ailleurs, en dehors des collections autonomes, conserveront les dépôts indispensables. La Bibliothèque municipale a restitué le fonds qu'elle avait pris en charge. Mais les liens, loin d'avoir été rompus entre elle et l'Université, semblent se resserrer: la Société des Amis de l'Université a voté à la Faculté de Droit une allocation de 300 francs pour la confection d'un catalogue des ouvrages de Droit, anciens et modernes, qui se trouvent à la Bibliothèque de la Ville. Et celle-ci, bien que la fusion n'ait pas abouti, n'en reste pas moins une maison amie, où les universitaires se sentent comme chez eux, où leurs demandes sont accueillies libéralement (dans toutes les acceptions du mot), où le travail leur est facilité par l'infatigable complaisance d'un service qui ne chôme à aucune heure du jour.

## VI. — BUDGET (1).

Tous ces agrandissements, ces spacieuses construc-

---

1. *Recettes* : 56,600 francs (droits d'études, 6,700 fr.; droits d'inscription, 46,790 fr.; droits d'examens, 4,410 fr.; intérêts des fonds placés au Trésor, 2,000 fr.).

*Dépenses* : 45,843 fr. 44 (enseignements créés par l'Université, 26,600 fr.; allocations, 5,700 fr.; service des emprunts, 9,411 fr. 34; rétributions diverses, 4,132 fr. 10).

tions, qui animent et ennoblissent des quartiers jusqu'alors disgraciés de notre ville, apparaissent comme les signes extérieurs de la richesse de l'Université. Ce sont des signes quelque peu trompeurs. L'Université n'a qu'une fortune personnelle très médiocre, ce dont fait foi le tableau de ses recettes pour le dernier exercice.

La plus grosse somme est fournie par les droits d'inscription, le reste par les immatriculations et les droits d'examen, — non compris ceux du baccalauréat, dont l'État s'est réservé le produit. Sur ce maigre revenu, l'Université gage pour 9,400 francs l'emprunt de la Faculté de Médecine. Elle dote des enseignements dont plusieurs devraient, en bonne justice, être rémunérés par l'État ; elle trouve même moyen de faire des largesses d'abord à ses étudiants pauvres, puis au Cercle des étudiants, aux championnats et aux sports. Toutes ses dépenses, obligatoires, somptuaires et autres, se montent à 46,000 francs environ ; elle ne dispose comme suprême réserve, pour les longs espoirs et les vastes pensées, que d'une dizaine de mille francs. Encore, si son pécule s'accroissait de dons et de legs ; mais en dehors des industriels qui ont traité la Faculté des Sciences comme une collaboratrice précieuse, en dehors de quelques affectations spéciales, pour des prix notamment, les bienfaiteurs désintéressés tardent à se révéler ; on semble, en Lorraine, ignorer l'Université, qui est une des parures de la province ; il est vrai que des institutions plus anciennement enracinées et révérees, telles que l'Académie de Stanislas, n'ont point davantage suscité de Mécènes.

Cependant, ne désespérons pas. L'Université a ici des « amis » attitrés et qui vont travailler pour elle avec une nouvelle ardeur. La Société des Amis de l'Université, sous l'impulsion d'un président bien fait

pour lui rallier encore plus d'adhésions et de sympathies, a décidé d'entreprendre cet hiver une campagne de conférences, dont le but essentiel, explique M. Henri Mengin, dans une lettre qu'il a bien voulu m'adresser, sera « de répandre à Nancy et au dehors, la renommée de l'Université, et d'entretenir l'attention des parents et des jeunes gens sur les ressources exceptionnelles qu'elle offre pour tous les genres d'études ». Cette propagande, cette réclame de bon aloi, vient à son heure.

## VII. — ÉTUDIANTS.

Car, non seulement le budget de l'Université est, selon le terme financier, désormais incompressible, il est peut-être menacé dans sa source. Les droits d'inscriptions, d'études et d'examens, l'alimentent presque exclusivement. Mais la nouvelle loi militaire n'affaiblira-t-elle pas l'effectif des étudiants? éventualité inquiétante, à laquelle ne pare qu'insuffisamment le renfort des étrangers. Le dénombrement de l'année dernière ferait illusion : car le contingent total s'est élevé à 1,315, en augmentation de plus d'une centaine d'unités sur le chiffre de la précédente année (1191); c'est la Faculté des Sciences qui enregistre le gain le plus sensible. L'appoint semble fourni par les étrangers, 102 à la Faculté des Sciences seule, et quelques-uns, déjà signalés, qui ont demandé l'immatriculation à la Faculté des Lettres : (les passagers de vacances ne figurent pas dans ce recensement). Les Français se recrutent, à peu d'exceptions près, dans la région, et point même dans tout le ressort académique déjà si restreint. Le département de la Meuse gravite dans la sphère d'attraction de Paris. La jeunesse lorraine se laissera-t-elle drainer et déraciner? Ne sait-elle pas

combien la province ménage à l'étudiant une vie plus facile, un usage plus à portée de la main des instruments de travail, un contact plus constant et plus familial avec maîtres et camarades, et les plaisirs mêmes sans lesquels le stage de l'étudiant serait incomplet.

Les jeunes Lorrains sont demeurés fidèles, semble-t-il, à cet esprit provincial qui inspira le fameux et trop oublié programme de Nancy. Les premiers, parmi les étudiants de France, ils fondèrent une Association qui prospéra si bien qu'elle se sentit à l'étroit dans le local incommode où elle s'était installée; elle dut le quitter en 1901. C'est alors que, sur l'initiative de M. Bichat, des souscriptions furent sollicitées et une Société anonyme créée pour la construction d'une « Maison des Étudiants ». Une somme de 54,000 francs fut vite recueillie, et la Ville de Nancy offrit gracieusement un terrain. L'Hôtel des Etudiants a été inauguré le 9 juin dernier, et M. le Directeur de l'Enseignement supérieur présida — je ne dirai pas cette cérémonie — mais cette réunion intime dans une salle coquette, éclairée par des baies lumineuses et rehaussée d'une scène où s'épanouira la verve des auteurs et des acteurs du lieu; quelques retraites sont réservées à la lecture, voire même à l'étude.

Ce centre de notre quartier latin groupera, on l'espère, toute la jeunesse des écoles, de manière à justifier l'épithète de *générale*, que la Société accole à son nom: actuellement, outre ses membres honoraires, elle compte 354 membres actifs. C'est beaucoup, c'est encore trop peu. L'esprit de corps est sans doute moins puissant en France qu'en Allemagne ou en Angleterre. Toutefois il s'implante chez nous, et nous en avons dans notre Université même de probants exemples; l'Institut chimique est le foyer, la maison mère d'une



association d'anciens élèves, vieille d'une dizaine d'années et déjà maîtresse d'un petit capital : les camarades dispersés au loin ont pour lien spirituel et messenger un bulletin qui publie des articles originaux. Les anciens élèves de l'École de Brasserie se sont constitués, eux aussi, en une Société amicale, et viennent de donner la mesure de leur solidarité : ils ont versé une partie des fonds nécessaires à la construction d'une malterie d'essai. Heureux les établissements dont les nourrissons deviennent les banquiers !

#### VIII. — PERSONNEL.

Je me flattais, en inscrivant cette rubrique, qu'aucune notice nécrologique ne viendrait attrister ces pages. Mais quelques jours seulement avant la rentrée, M. Ch. Authelin, préparateur de géologie, succombait, prématurément enlevé à la science qu'il avait servie modestement, mais fructueusement : son souvenir sera conservé parmi nous par un monument de son labeur, une collection des fossiles jurassiques, la plus belle et la plus complète qui existe en France.

Un autre deuil encore a récemment atteint la Faculté des Sciences : la mort du Dr Ad. Lemaire, qui fut d'abord préparateur, puis maître de conférences de botanique.

Les départs se réduisent à un seul, qui est volontaire. M. Lacour, professeur de calcul différentiel et intégral, dont un enseignement chargé avait altéré la santé, a sollicité son transfert dans un milieu plus calme, où il trouverait plus de loisirs pour ses travaux personnels ; il a obtenu une chaire à Rennes. La sympathie et l'estime de ses collègues nancéiens le suivront dans sa nouvelle résidence.

L'Université va perdre, dans un an, la collaboration de M. Lambert, agrégé de physiologie, arrivé au terme de son temps d'exercice. Les instances du Conseil de la Faculté de Médecine, qui demandait le maintien de M. Lambert dans ses fonctions pour une nouvelle période, n'ont pas été entendues en haut lieu. Cette mesure inspire à M. le Doyen Gross, outre des paroles de regrets personnels pour un collègue dont le mérite avait été apprécié, non seulement ici même, mais dans le monde savant (la Société de Biologie de Paris a décerné pour la première fois le prix Laborde à M. Lambert pour l'ensemble de ses travaux de physiologie expérimentale) — des considérations d'une portée générale sur le régime de l'agrégation de médecine. M. Gross, dans une argumentation fortement motivée, en relève les graves inconvénients. Ces errements ne répondent plus aux besoins de l'enseignement médical, et menacent de briser des carrières pleines de promesses, de compromettre le recrutement des maîtres, et par là d'entraver les progrès de la science.

Le Conseil de l'Université, par une délibération spéciale, s'est associé aux doléances et aux vœux de la Faculté de Médecine, et aux sentiments dont M. le Doyen Gross s'est fait l'interprète à l'égard de M. Lambert.

Le mouvement intérieur du personnel n'exige qu'un bref rappel : la Faculté de Droit n'enregistre que des changements dans l'attribution des cours complémentaires, changements provoqués par la délégation de M. May à Paris. A la Faculté des Sciences, M. Lacour est remplacé par M. Cartan, maître de conférences à la Faculté de Lyon. Je n'insisterai pas, pour ménager la modestie de M. Bichat, sur sa réélection au décanat. Pour la sixième fois ses collègues lui décernent cette marque de leur confiance et de leur gratitude ; c'est la

plus légitime des inamovibilités. La Faculté des Lettres a, par un vote unanime, donné pour successeur à M. Krantz, arrivé à l'expiration de son mandat, M. Albert Martin, professeur de langue et littérature grecques, correspondant de l'Institut. M. Krantz a été nommé Doyen honoraire. Le départ de M. Pfister laissait vacants l'assessorat et un siège au Conseil de l'Université. Ce double héritage est échu à M. Albert Collignon. M. Albert Martin prenant séance ici comme membre de droit, la Faculté des Lettres a désigné M. Auerbach comme son second représentant électif au Conseil.

Le secrétariat du Conseil a été, au cours de l'année, occupé par plusieurs titulaires. A M. Rovel, qui exerce dans un autre poste sa compétence et son zèle éprouvés, ont succédé M. Benoit jusqu'en avril 1903, et depuis M. Olivier, dont vous avez pu apprécier, en cet office délicat, le talent de rédacteur à la fois discret et précis.

#### IX. — DISTINCTIONS HONORIFIQUES

L'Université de Nancy a récolté cette année encore sa part de distinctions honorifiques ; plusieurs de nos jeunes collègues et collaborateurs ont reçu leur première décoration (MM. Blaise, Willemin, Paul Bouin, Rouyer, Michel, Huchon). Pour MM. Brunotte et Guilloz, le ruban violet s'est arrondi en rosette. M. Thoulet, qui emploie ses loisirs de vacances en croisières sur le laboratoire flottant du prince de Monaco, ajoute à sa brochette l'Ordre de Saint-Charles. MM. Albert Martin et Ch. Diehl, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création de l'École française de Rome, et M. Le Monnier ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur. Et malgré notre devise professionnelle : « *Cedant arma togæ* », nous citons

avec plaisir la nomination au même grade de M. Bourcart, bien que la croix ait été épinglée non sur sa robe, mais sur son dolman. Il appartient à des voix plus autorisées que la mienne d'adresser les compliments et les louanges méritées à ceux qui sont l'objet de ces distinctions. Ce que je puis affirmer, au nom du Conseil, c'est qu'il applaudit à toutes.

D'autres témoignages encore attestent la valeur et le renom scientifique de notre Université. Nancy figure en bonne place sur le palmarès de l'Institut et des Sociétés savantes. L'Académie des Sciences a décerné le prix Montagne à M. le professeur Vuillemin. L'Académie de Médecine a conféré le prix Godard à M. Louis Spillmann, agrégé ; une mention honorable du prix Herpin à M. le D<sup>r</sup> Paris ; la Société de Biologie, le prix Laborde à M. Lambert, agrégé ; la Société des Agriculteurs de France, une médaille d'or à M. Gain. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné, sur la fondation Prost, à M. Pfister, pour le tome 1<sup>er</sup> de son *Histoire de Nancy*, un prix de 900 francs, simple à compte sur le grand prix Gobert. L'Académie des Sciences morales a couronné le mémoire de M. Bourcart, une étude de législation jugée digne du prix du budget de 2,000 fr. Enfin, la même compagnie a réservé une de ses plus hautes récompenses, le prix Jean Reynaud, de 10,000 fr., à une publication magistrale et définitive, véritable monument élevé à l'histoire de la pensée, les *Œuvres de Descartes*, par MM. Charles Adam et Paul Tannery. Comme le discours du Recteur en a — involontairement sans doute — omis la mention, il convient de féliciter celui des lauréats qui est des nôtres, M. Ch. Adam, pour qui le labeur scientifique est le délassement — oserai-je dire : la consolation ? — de son labeur administratif.

Les membres de l'Université ont participé à divers

Congrès au dedans et au dehors ; nos collègues les médecins se distinguent par leur humeur voyageuse et leur empressement singulier à se retrouver parmi des confrères. Leur exemple devrait être contagieux. La Faculté de Médecine envoie cette année, par une délégation dont elle a lieu d'être fière, deux des siens, M. le professeur Prenant et M. Frœlich, agrégé, siéger au jury d'examen de l'Ecole de Beyrouth, une institution qui conserve à la France un de ses titres, et un des meilleurs, au protectorat moral du Levant. Des témoignages flatteurs sont aussi venus de l'étranger : l'Académie royale de Belgique s'est associée M. Robert Parisot ; la Société helvétique des sciences naturelles, la Société de physique de Genève, la Société des sciences de Harlem ont tenu à honneur d'appeler à elles M. Blondlot.

Il est nécessaire que les Universités multiplient les manifestations de leur activité, afin de conquérir, même dans leur propre région, le prestige et l'autorité qui leur sont dus. La légende du savant de province survit au type lui-même, qui disparaît au contact et sous l'influence de ces foyers de culture générale que sont les Universités ; les recherches d'intérêt local prennent une allure plus scientifique et s'encadrent dans un ensemble de connaissances et d'idées, si bien que, grâce aux Universités, il y aura de moins en moins de savants de province, mais de plus en plus de savants en province. C'est un savant de cette dernière espèce qu'était le regretté Bleicher ; et de toutes les paroles prononcées à la solennité d'inauguration de son buste, je ne veux retenir — parce qu'il touche à mon sujet — que l'hommage rendu par le Recteur au savant provincial. L'allusion nous vise tous, nous reconforte, et nous réhabilite, si toutefois nous avons besoin d'être réhabilités.

## X. — ENSEIGNEMENT.

MM. les doyens, dans leurs rapports, sont unanimes à constater que tous les enseignements ont fonctionné régulièrement. Mais régularité n'est pas synonyme d'immobilité; car disciplines et méthodes s'orientent dans des voies diverses et encore intentées. La Faculté des Sciences s'est montrée particulièrement novatrice, elle a multiplié ses certificats et diplômes: pour la première fois, à la session de juillet 1903, elle a délivré celui d'*ingénieur chimiste*, créé par arrêté du 26 décembre 1902, à 26 étudiants; celui d'*ingénieur électricien*, à 13. La tendance industrielle semblerait-elle prévaloir? Les cours de mathématiques pures ont été complétés dans un laboratoire de mécanique, installé cette année même, pour l'apprentissage du maniement des machines. Les Instituts techniques accaparent la majorité des élèves, 292 en 1902-1903, alors que les cours de sciences pures n'ont été suivis que par 167. Dans ce nombre, on ne relève qu'un unique candidat à l'agrégation; mais trois thèses ont été soutenues, une pour le doctorat d'État, deux pour le doctorat de l'Université.

L'École de Pharmacie va expérimenter « un essai encore inédit », selon les paroles de son directeur. Les travaux pratiques, auxquels le temps était jusqu'ici jalousement mesuré, prendront une extension et une importance que justifie la complexité des opérations pharmaceutiques, « basées sur les procédés pastoriens et s'enchaînant avec les manipulations bactériologiques ». Cette réforme ne peut qu'ajouter à la valeur professionnelle des praticiens formés par l'École de Nancy et à la confiance publique dont ils jouissent.

La Faculté de Médecine n'absorbe pas toute son acti-

tivité dans ses cliniques. Elle a, pour les recherches désintéressées, des sanctions, ou selon l'intitulé officiel, des « attestations d'études supérieures des sciences biologiques », autorisées par arrêté du 16 février 1900. Pour la première fois cette année, la Faculté a reçu une inscription en vue de ce diplôme et conféré au candidat, pour le travail présenté, la mention *très bien* ; c'est une amorce et un symptôme de bon augure.

A la Faculté de Droit, la statistique des examens démontre que, si le niveau des études ne s'est jamais abaissé, celui des étudiants s'est relevé ; car la proportion des boules rouges, rouges-noires ou noires a notablement fléchi de l'année précédente à celle-ci. Ce progrès que les chiffres accusent suggère à M. le Doyen cette observation rassurante : « Il est permis de penser que les étudiants commencent enfin à se rendre compte que les études de droit exigent des efforts sérieux, et que la légende qui les représentait comme relativement faciles, a fait son temps ». Les résultats actuels sont garants déjà de l'avenir : cette année, 7 admissions avec éloges aux épreuves du doctorat ont été prononcées au lieu de 4 l'an dernier. Le concours général entre les étudiants de 3<sup>e</sup> année de toutes les Facultés de France a valu cette année à la Faculté de Nancy un succès dont elle s'enorgueillit d'autant plus justement que, pour ce concours, où elle a jusqu'ici figuré avec honneur, elle n'a jamais organisé d'entraînement spécial. M. Kroell a remporté le premier prix. Sera-t-il permis à un professeur de la Faculté des Lettres de rappeler que M. Kroell, de même qu'un de ses plus brillants camarades de la Faculté de Droit, M. Binet, ont fait leur stage à la Faculté des Lettres, et y ont pris leur licence, l'un d'histoire et de géographie, l'autre de philosophie ? C'est plus ici, de notre part,

qu'une simple revendication d'amour-propre, c'est une indication qui prête à réfléchir.

La Faculté des Lettres est celle qui s'ouvre le plus librement au grand public, si cette épithète n'est pas trop ambitieuse : c'est du moins un public choisi. La grande salle, appelée improprement amphithéâtre, est fréquentée par un auditoire fidèle, qui semble porter un égal intérêt à tous les exposés de faits ou de doctrines défilant devant lui, presque chaque jour de la semaine, à l'heure traditionnelle et aristocratique de l'après-dîner. La Faculté des lettres s'est demandé si, tout en maintenant le principe des cours publics, il n'y aurait pas lieu d'en changer le mode, c'est-à-dire, pour quelques-uns, d'en déplacer l'heure et d'en varier le programme ; la question est à l'étude. La Faculté s'inquiète aussi d'attirer — outre les étrangers — une clientèle sur laquelle son action soit plus sûre et plus continue ; c'est dans cet esprit que M. Souriau a inauguré des conférences pédagogiques aux instituteurs, conférences suivies d'interrogations et d'exercices pratiques, innovation qui a si bien réussi qu'elle sera reprise cette année, et, espérons-le, les années suivantes. Nous saluons avec joie cette restauration parmi nous, après une longue éclipse, de l'enseignement de la pédagogie.

Aussi bien qu'aux maîtres des écoles élémentaires, cette science doit être inculquée aux aspirants-professeurs des lycées et collèges. Une instruction ministérielle a prescrit une nouvelle méthode pour les classes de langues vivantes. Cette méthode a été commentée, en quelques conférences aux étudiants spécialement intéressés, par un de nos plus distingués collègues du Lycée, M. Godard, qu'à notre vif regret Paris nous a enlevé. Mais cet essai paraîtra trop limité, si l'on songe que le problème pédagogique se pose pour toutes les



branches de l'enseignement secondaire, en cette phase de transformation organique.

De cette transformation, les Facultés n'ont eu encore qu'un faible contre-coup, sous les espèces du baccalauréat, réforme qui porte sur les personnes plutôt que sur l'examen lui-même. L'expérience de la collaboration des membres de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, malgré les inévitables complications de procédure et d'organisation, s'annonce comme efficace, en ce sens que les candidats ont rencontré dans le jury mixte des examinateurs plus sévères (au moins à la Faculté des lettres), c'est-à-dire — ils le penseront sans doute aussi — plus justes. Quant au nouveau plan d'études, les Universités en suivent la fortune avec une curiosité qui n'est pas purement spéculative, leurs destinées étant solidaires de celles de l'éducation nationale.

J'ai retracé, en annaliste aussi fidèle que possible, la vie de l'Université pendant une courte période scolaire; la matière ne m'a pas manqué. J'ai l'espoir qu'elle s'offrira, d'année en année, plus variée encore et plus riche, aux futurs rédacteurs de ce rapport.

---

